

Bien trier,  
moins jeter!

RÉDUIRE-RÉUTILISER-RÉCUPÉRER-COMPOSTER



# Calendrier des collectes 2026

## NOUVEAU!

Créez votre compte sur le portail **Espace citoyen Saint-Lambert** pour obtenir votre horaire personnalisé de collectes, programmer des rappels la veille et télécharger votre calendrier dans votre agenda (pour les résidences unifamiliales et les immeubles de 8 logements et moins seulement). Inscrivez-vous au [citoyen.saint-lambert.ca](http://citoyen.saint-lambert.ca).



# Informations pratiques

## BACS AUTORISÉS

### Déchets

Pour les résidences unifamiliales et les immeubles de 8 logements et moins, seuls les bacs roulants à prise européenne gris, noirs ou verts et munis d'un couvercle d'une capacité maximale de 120 L, 240 L ou 360 L sont acceptés. Un seul bac de déchets par résidence unifamiliale est permis. Aucun surplus laissé à côté du bac n'est ramassé.

### Matières organiques et récupérables

Les bacs roulants sont fournis par la Ville et demeurent sa propriété. Ils doivent demeurer sur place lors d'un déménagement. Les résidentes et résidents qui n'ont pas de bac ou qui souhaitent s'en procurer un supplémentaire peuvent communiquer avec la Division de l'environnement.

### Résidus végétaux

Seuls les contenants suivants sont autorisés :

- ✓ une poubelle régulière munie de poignées et d'un couvercle étanche d'une capacité maximale de 100 L;
- ✓ un sac en papier biodégradable d'une capacité maximale de 150 L;
- ✓ un bac roulant à prise européenne gris, noir ou vert et muni d'un couvercle d'une capacité maximale de 360 L.



## BIEN UTILISER SES BACS

Le couvercle de votre bac doit être bien fermé. Aucune matière ne doit dépasser du bac ni être placée à côté de celui-ci. La poignée doit être orientée vers votre résidence, et non vers la rue. Le bac doit être placé en bordure du trottoir sur votre terrain. Un dégagement de 1 m autour du bac doit être respecté. Dans le cas où plusieurs bacs doivent être mis en bordure de rue, il faut tout de même s'assurer de respecter une distance de 1 m entre chaque bac.

## MISE EN BORDURE DE RUE

Les bacs doivent être placés en bordure du trottoir **entre 19 h la veille et 5 h 30 le matin de la collecte**. Ils doivent être retirés le jour suivant la collecte.

## BAC NON RAMASSÉ

Les préposés à la collecte peuvent ramasser les matières résiduelles entre 6 h et 19 h. S'ils ne sont pas passés après ce délai, nous vous invitons à laisser votre bac en bordure de rue et à prévenir la Division de l'environnement au 450 672-4444 ou à [environnement@saint-lambert.ca](mailto:environnement@saint-lambert.ca).





# Votre bac est bien placé !

Le couvercle est bien fermé et aucun surplus ne dépasse du bac ou ne se trouve à côté.

Le bac est placé en bordure du trottoir, sur votre terrain.



Même si vous avez plusieurs bacs, respectez un dégagement de 1m entre chacun d'eux.



1m

Un dégagement de 1m autour du bac est respecté.

1m

RUE

TROTTOIR

VOTRE PROPRIÉTÉ

La poignée est orientée vers votre résidence.





A red dashed outline icon shaped like a shopping cart or a collection point, consisting of a large triangle with a smaller triangle inside it and a horizontal bar at the bottom.

**Zone commerciale centrale:**  
commerces munis de bacs roulants  
ayant accès à un horaire particulier  
pour la collecte des matières  
récupérables (voir page 7)

**Zone commerciale centrale:**  
commerces munis de bacs roulants  
ayant accès à un horaire particulier  
pour la collecte des matières  
récupérables (voir page 7)



La ville de Saint-Lambert est divisée en quatre secteurs illustrés sur la carte ci-dessus. Les journées de collecte des déchets, des matières organiques, des matières récupérables, des encombrants et des résidus végétaux varient d'un secteur à l'autre.

Veuillez identifier votre secteur et vous référer au calendrier qui s'y rapporte dans les pages suivantes.

# Calendrier des collectes

# 2026



Attention! Notez que ce calendrier inclut uniquement les dates des collectes pour les mois de janvier à mai. Une révision de l'offre de services en matière de collectes est en cours. À l'issue de cette démarche, un deuxième calendrier pour la période de juin à décembre sera distribué ce printemps, présentant les changements s'il y a lieu.



**SECTEUR  
PRÉVILLE**

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1			
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
			1			
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
		30				

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## TYPES DE COLLECTES

Déchets Immeubles de 8 logements et moins

Déchets Immeubles de 9 logements et plus et ICI

Matières récupérables\*

Matières organiques\*\*

Encombrants

Résidus végétaux

Sapins de Noël

\* Pour les matières récupérables, des horaires particuliers s'appliquent pour les immeubles munis de conteneurs et pour les commerces munis de bacs situés dans la zone commerciale centrale identifiée en page 4.  
Voir page 7 pour consulter les horaires.

\*\* La collecte des matières organiques demeure chaque semaine à l'année pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les immeubles de 9 logements et plus.



# Calendrier des collectes

# 2026



FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## TYPES DE COLLECTES

Déchets Immeubles de 8 logements et moins

Déchets Immeubles de 9 logements et plus et ICI

Matières récupérables\*

Matières organiques\*\*

Encombrants

Résidus végétaux

Sapins de Noël

\* Pour les matières récupérables, des horaires particuliers s'appliquent pour les immeubles munis de conteneurs et pour les commerces munis de bacs situés dans la zone commerciale centrale identifiée en page 4.  
Voir page 7 pour consulter les horaires.

\*\* La collecte des matières organiques demeure chaque semaine à l'année pour les industries, commerces et institutions (ICI) et les immeubles de 9 logements et plus.



FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Attention! Notez que ce calendrier inclut uniquement les dates des collectes pour les mois de janvier à mai. Une révision de l'offre de services en matière de collectes est en cours. À l'issue de cette démarche, un deuxième calendrier pour la période de juin à décembre sera distribué ce printemps, présentant les changements s'il y a lieu.

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						



# Horaires particuliers de la collecte des matières récupérables

Immeubles, industries, commerces et institutions (ICI) munis de conteneurs (secteurs 1 à 4)  
Zone commerciale centrale (identifiée en page 4)

# 2026



Attention! Notez que ce calendrier inclut uniquement les dates des collectes pour les mois de janvier à mai. Une révision de l'offre de services en matière de collectes est en cours. À l'issue de cette démarche, un deuxième calendrier pour la période de juin à décembre sera distribué ce printemps, présentant les changements s'il y a lieu.

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
		2	3	4	5	6
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
		2	3	4	5	6
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
		4	5	6	7	8
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

## TYPES DE COLLECTES

Matières récupérables immeubles et ICI avec conteneurs à chargement avant (secteurs 1 à 4)

Matières récupérables immeubles et ICI avec conteneurs à chargement arrière (secteurs 1 à 4)

Matières récupérables Zone commerciale centrale (voir page 4)



# Aide-mémoire

Bien trier,  
moins jeter!  
RÉDUIRE-RÉUTILISER-RÉCUPÉRER-COMPOSTER



## 1 Réutilisation

L'objet peut-il être réutilisé ?



## 2 Récupération

L'objet est-il un contenant, un emballage ou un imprimé ?

OUI

NON

Est-ce un papier ou un carton souillé par des aliments ?

NON

OUI

3  
Passez à la biométhanisation

Organismes communautaires ou d'entraide

Trouvez une ressource au [saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs](http://saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs)

OUI

NON

2  
Passez à la récupération

MATIÈRES RÉCUPÉRABLES

ÉCOCENTRE

## 3 Biométhanisation

L'objet se mange-t-il ?

OUI

NON

Est-ce un papier ou un carton souillé par des aliments ?

NON

Est-ce un résidu de jardinage ?

OUI

NON

Est-ce des feuilles, des branches ou un arbre de Noël naturel ?

OUI

NON

Collecte des résidus végétaux / sapins de Noël

MATIÈRES ORGANIQUES

DÉCHETS

# Matières récupérables

# Résidus végétaux



## MATIÈRES ACCEPTÉES

### CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenants de produits d'entretien ménager
- ✓ Emballages, pots et contenants de produits alimentaires
- ✓ Boîtes de carton
- ✓ Assiettes et papiers d'aluminium
- ✓ Emballages de mets à emporter et préparés
- ✓ Plastiques alimentaires (sacs de céréales, emballages de fromage, sacs de croustilles, sacs de biscuits, etc.)

### IMPRIMÉS

- ✓ Enveloppes
- ✓ Journaux et circulaires
- ✓ Feuilles de papier
- ✓ Cahiers



## MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Aérosols\*
- ✗ Emballages de protection en polystyrène
- ✗ Piles
- ✗ Seringues
- ✗ Boyaux d'arrosage
- ✗ Chaises de jardin
- ✗ Jouets
- ✗ Casseroles
- ✗ Vêtements et tissus



\* Doivent être apportés dans un point de dépôt autorisé.



## MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Gazon
- ✓ Feuilles mortes
- ✓ Branches de 10 cm et moins de diamètre attachées en ballots\*
- ✓ Résidus de taille de haie
- ✓ Plantes et fleurs



## MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Branches massives et très longues
- ✗ Souches
- ✗ Buches

\* Les branches doivent être d'un diamètre inférieur à 10cm, d'une longueur maximale de 1m et regroupées en ballots ficelés d'un maximum de 40 cm de diamètre.



# Matières organiques

## ASTUCES

- Enrobez vos résidus dans du vieux papier ou déposez-les dans une boîte de carton.
- Remisez les articles qui sentent fort dans le congélateur jusqu'au jour de la collecte (viandes, poissons, etc.).
- Saupoudrez le fond de votre bac de bicarbonate de soude.
- Placez votre bac à l'ombre et mettez-le en bordure de rue à chaque collecte, même s'il n'est pas plein.
- Placez quelques feuilles de papier journal au fond du bac pour éviter que les matières n'y gèlent ou n'y collent.



### MATIÈRES ACCEPTÉES

#### RÉSIDUS ALIMENTAIRES CRUS OU CUISTS ET SANS EMBALLAGE

- ✓ Fruits et légumes (noyaux, pelures et pépins)
- ✓ Café et thé (grains, marc, filtres, sachets)
- ✓ Viandes, poissons et fruits de mer (os, arêtes, coquilles souples)
- ✓ Produits laitiers solides
- ✓ Œufs et coquilles
- ✓ Noix et écailles
- ✓ Graisses animales et végétales
- ✓ Nourriture pour animaux

#### PAPIERS ET CARTONS SOUILLÉS

- ✓ Essuie-tout, papiers mouchoirs et serviettes de table
- ✓ Journaux
- ✓ Cartons souillés d'aliments (boîtes de pizza, d'œufs, etc.)
- ✓ Sacs de papier avec ou sans pellicule de cellulose
- ✓ Papiers cirés et parchemins

#### AUTRES

- ✓ Couches pour bébés



### MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Fruits de mer à carapace dure (palourdes, huîtres, moules, homards, crabes, etc.)
- ✗ Essuie-tout mouillés par un produit de nettoyage
- ✗ Serviettes hygiéniques et culottes d'incontinence
- ✗ Litières d'animaux
- ✗ Produits pharmaceutiques et cosmétiques
- ✗ Animaux morts
- ✗ Branches et feuilles
- ✗ Cendres
- ✗ Sciure et copeaux de bois
- ✗ Terre et sable
- ✗ **Sacs de plastique conventionnels, oxobiodegradables et compostables**

# Encombrants



## MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Bains en acrylique ou en fibre de verre
- ✓ Canapés et fauteuils
- ✓ Matelas
- ✓ Meubles non composés de bois
- ✓ Meubles rembourrés
- ✓ Revêtements de sol en vinyle, stores et tapis
- ✓ Miroirs
- ✓ Toiles de piscine
- ✓ Boyaux d'arrosage
- ✓ Planches à repasser
- ✓ Moustiquaires



## MATIÈRES REFUSÉES\*

- ✗ Résidus domestiques dangereux
- ✗ Appareils électroniques
- ✗ Pneus
- ✗ Matériaux de construction
- ✗ Bois et meubles en bois
- ✗ Métaux et ferraille
- ✗ Branches, troncs, terre, tourbe et résidus végétaux
- ✗ Matières récupérables
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation

\* Ces articles doivent être apportés à l'un des écocentres de l'agglomération de Longueuil. Pour en savoir plus : [longueuil.quebec/ecocentres](http://longueuil.quebec/ecocentres).



# Déchets ultimes



## MATIÈRES ACCEPTÉES

- ✓ Bouchons de liège, cire et cotons-tiges
- ✓ Gomme à mâcher
- ✓ mégots et cendre de cigarette
- ✓ Feuilles jetables de balai
- ✓ Serviettes hygiéniques et culottes d'incontinence
- ✓ Sacs d'aspirateur et leur contenu
- ✓ Ustensiles, contenants, pellicules et sacs de plastique biodégradables ou oxobiodegradables
- ✓ Vaisselle et verres brisés
- ✓ Litières et déjections animales



## MATIÈRES REFUSÉES

- ✗ Résidus domestiques dangereux
- ✗ Appareils électroniques
- ✗ Pneus
- ✗ Matériaux de construction
- ✗ Métaux et ferraille
- ✗ Branches, troncs, terre, tourbe et résidus végétaux
- ✗ Matières récupérables
- ✗ Appareils de réfrigération et de climatisation
- ✗ Matières organiques
- ✗ Vêtements, meubles, jouets, etc., en bon état



# Autres ressources pour faciliter le tri



**GUIDE DE TRI:**  
[saint-lambert.ca/bien-trier](http://saint-lambert.ca/bien-trier)



**BOTTIN DES RÉCUPÉRATEURS:**  
[saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs](http://saint-lambert.ca/bottin-recuperateurs)



**APPLICATION ET SITE WEB**  
**ÇA VA OÙ?:**  
[cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca)

**Des questions?**  
Communiquez avec la Division de l'environnement:  
450 672-4444  
[environnement@saint-lambert.ca](mailto:environnement@saint-lambert.ca)

